



Profession...

Coiffeur

Préconisations de prévention
des risques professionnels
aux employeurs



Risques



Quels sont les principaux risques pour vous et vos salariés ?

- **Allergies respiratoires et cutanées** avec les produits de coloration et de permanente, (*cause de licenciement pour inaptitude médicale et réorientation professionnelle*)
- **Douleurs de la colonne et des articulations** des membres supérieurs liées aux postures et aux gestes répétés (*troubles musculo-squelettiques*)
- **Entorses, fractures, contusions**, lors de chutes dues à un sol encombré et/ou glissant.
- **Coupures**

Que dit la réglementation ?

- *L'employeur doit fournir à ses salariés les moyens de se protéger et il doit s'assurer de leur mise en œuvre.*
- *Les risques et les moyens de prévention propres à votre salon doivent être précisés dans le "document unique".*

Prévention



Quels sont les moyens de

• Prévention des allergies cutanées :

- Fournir des **gants à usage individuel (jetables ou réutilisables) en nitrile ou latex finition chlorinée hypoallergénique**. Ces deux types sont les seuls à répondre à un compromis sécurité/confort/glissance des cheveux. Les gants doivent être changés régulièrement et au minimum chaque jour. (Ils deviennent perméables). Leur taille doit être adaptée aux mains des salariés.
- Fournir **un savon surgras pour le lavage des mains** (*pas de shampooing*) et des serviettes en papier pour le séchage.

• Protection de la colonne et des articulations :

- Acheter les **sèche-cheveux** les plus **légers** (environ 400g).
- Doter le salon de **tabourets à roulettes**, afin de maintenir la colonne vertébrale dans sa posture la plus naturelle (droite), facilement réglables en hauteur.
- En terme d'organisation, **l'alternance des tâches** minimise les sur-sollicitations musculo-tendineuses.



Profession

Coiffeur

e prévention ?

• **Prévention des coupures :**

Fournir des rasoirs de sécurité et des porte-lames.

• **Prévention des allergies respiratoires :**

- Privilégier la sélection de **produits en pâte**, en flacons (*limiter l'usage des bombes et des poudres*).

- Veiller à la présence et au fonctionnement d'une installation de **ventilation mécanique** dans le salon et dans le laboratoire afin d'éviter l'accumulation des micropolluants.

- L'utilisation de **l'aspirateur** permet en canalisant les poussières de limiter leur remise en suspension dans l'air, contrairement au balayage des sols et à l'usage du sèche-cheveux sur les plans de travail.

- **L'alternance des tâches** évite les expositions continues aux produits chimiques.

• **Prévention générale :**

Prévoir une installation électrique de qualité ainsi que des extincteurs polyvalents (1 pour 200m²), contrôlés annuellement.

Hgiène



Quelles sont les mesures d'hygiène indispensables ?

- **Laver** quotidiennement les sols
- **Désinfecter le matériel à l'aide de lingettes** ou des sprays bactéricides et virucides.
- **Isoler** le linge pouvant être imprégné de produits et le laver à part.

Salon



Vous refaites votre salon ?

Pensez à prévoir :

- Des sièges "client" facilement **réglables** en hauteur.
- Des bacs à shampooing **ajustables** et avec un mitigeur thermostatique.
- **Des dessertes** à chaque poste facilement accessibles.
- La modulation des niveaux d'éclairage pour éviter l'éblouissement ou la pénombre.
- **Une ventilation générale** adaptée.
- **Une zone "laboratoire"** séparée du salon et dotée d'une aspiration.
- **L'isolation phonique** de votre salon, et l'achat de sèche-cheveux moins bruyants (*afin de limiter les fatigues issues de niveaux de bruit importants*).



Profession

Coiffeur

Grossesse



Une de vos salariées vous déclare son état de grossesse, que devez vous faire ?

- **Eviter toute possibilité de contact avec les produits chimiques** (port de gants efficaces impératif).
- **Lui donner la possibilité** d'alterner les positions assise et debout.

Démarche



Quels sont, pour votre salon, les avantages de conditions de travail adaptées ?

- **Pour préserver la santé** de votre personnel, leur motivation et éviter leur absentéisme ou le turn-over (formation, recrutement à faire...).
- **Pour améliorer votre image** de marque et fidéliser votre clientèle.
- **Pour pérenniser le salon** : chaque année, 4% des gérants se retrouvent dans l'obligation de cesser l'activité de leur salon du fait de problèmes de santé à caractère professionnel.

Pour plus d'informations :



9 rue Bénévent • BP 96 • 42003 SAINT-ETIENNE cedex 1
Tél. 04 77 79 43 90 • Fax 04 77 79 43 99 • www.slst.fr